



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Vote	
A l'unanimité des membres présents	
Pour : 10	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023, le 1 Juillet à 10:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 23/06/2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/06/2023.

**Présents** : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mmes : CHARRETON Amandine, CHAUVY Christiane, MM : CONDAT Daniel, FAURE Pascal, NOALHAT Alexandre, POURTIER Stéphane, ROBERT Claude

**Excusé(s) ayant donné procuration** : MM : ARNAUD Daniel à M. NOALHAT Alexandre, LEMAITRE Guy à M. LONGCHAMBON Vladimir

**Absents** : Mme CHABERT Nadège

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme CHARRETON Amandine

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

### 2023\_06\_03 – FACTURATION DE L'ELECTRICITE DU LOGEMENT SIS "2 IMPASSE DU VIEUX PONT"

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°2022\_06\_06 du 16/07/2022 ;

**Vu** le contrat de location de logement « 2 impasse du vieux pont » conclu le 24 octobre 2022 entre la Commune de Montfermy, le bailleur, et M. PHILIPPE Guillaume et Mme VILLEDIEU Laura, les locataires ;

**Vu** la délibération n°2023\_03\_02 du 07/04/2023 relative aux charges mensuelles locatives ;

**Considérant** l'installation d'un compteur différentiel au niveau du garage communal permettant la facturation de la consommation effective des locataires dudit logement et, la mise en place de charges mensuelles locatives à compter du 1er mai 2023 ;

**Considérant** qu'il convient de demander le paiement de la consommation antérieure au 1er mai 2023 ;

**Considérant** les différents relevés réalisés et approuvés par les locataires ainsi que les différentes factures ;

M. le maire propose de fixer le prix moyen du KWh pour cette période à 0,1868 € TTC auxquels s'ajouteront les montants des abonnements et de la contribution forfaitaire d'acheminement soit un montant total TTC de 1 632,41 €.

Il propose également, si les locataires en font la demande, d'approuver un échelonnement de paiement auprès du SGC de Riom.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le **24 JUIL. 2023**

ID : 063-216302380-20230701-2023\_06\_03-DE



**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- 1 FIXE le prix du KWh moyen à 0,1868 € TTC pour la période antérieure au 1er mai 2023 ;
- 2 DIT QUE s'ajouteront les montants d'abonnement et de contribution forfaitaire d'acheminement ;
- 3 AUTORISE M. le maire à établir avec le SGC de Riom un échéancier pour étaler le paiement de la dette, si les locataires en font la demande ;
- 4 DONNE tous pouvoirs à M. le maire pour l'exécution de cette délibération et signer toute pièce s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

*Pour copie conforme :*  
*En mairie, le 05/07/2023*

**Le Maire**

**Vladimir LONGCHAMBON**



**Le secrétaire de séance**

**Amandine CHARRETON**